ARRETE de VOIRIE portant
PERMIS de STATIONNEMENT
n° 2024/PM/011

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu le Code de la route,
Vu la demande présentée le 19 Février 2024
Par : Monsieur DAKHLAOUI Gaetan pour ENEDIS pour des travaux en façade sur le réseau électrique le 18 Mars 2024.
Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des véhicules et des piétons pendant les travaux en façade sur le réseau électrique à hauteur du **38 rue Jean Jaurès le 18 Mars 2024,**

ARRETONS

Article 1er : Pendant les travaux en façade sur le réseau électrique à hauteur du **38 rue Jean Jaurès le 18 Mars 2024,**
le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :
- La rue Jean Jaurès sera fermée à la circulation le temps des travaux, la Déviation se fera par la rue de la roche,
- Stationnement autorisé d'une nacelle à hauteur du 35 rue Jean Jaurès le temps des travaux.

Article 2 : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de l'insuffisance de celle-ci.

Article 3 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation sera donnée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Monsieur DAKHLAOUI Gaetan pour ENEDIS

Fait à CARBONNE,
Le 21 Février 2024

Le Maire
Denis TURREL

MAIRIE de CARBONNE (Haute-Garonne)

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.